



# L'ECHO BRAILLANAIS

## Le mot du Maire

Déjà six ans que vous avez fait confiance à l'équipe municipale en place.

Nous sommes dans une période pré-électorale (élections municipales les 23 et 30 mars 2014) ; aussi la loi m'interdit de faire toute publicité relative au mandat écoulé. Est-elle vraiment nécessaire, vous avez pu vous rendre compte par vous-même à quel point vos élus étaient dévoués à la cause commune.

Sans tambour ni trompette, je veux remercier celles et ceux qui ont œuvré pour que notre commune trouve une place pleine, entière et reconnue au sein de l'agglomération bisontine. Merci, tout d'abord à mes 2 Adjoints qui sont les piliers de notre organisa-

tion, à celles qui ont donné de leur temps et leur énergie, sous l'impulsion de leur présidente pour faire vivre une autre vie communale et toutes celles et ceux qui par leur travail ont contribué à l'embellissement et la propreté de notre village. J'espère que, au travers de ces propos généralistes, chacune et chacun pourra se reconnaître.

Voilà pour hier et aujourd'hui ; demain un autre jour et d'autres acteurs... peut-être.

Mes chers concitoyens, sachez que l'équipe en place est prête à relever le défi de 2020 :

En effet, avant que les communes ne deviennent complètement des communautés de communes ou d'agglomération, il

reste du travail à réaliser et sachez que nous sommes prêts à relever le défi de transition.

Avec mon conseil, je vous souhaite une bonne fin d'année et vous donne rendez-vous dans notre maison commune le samedi 18 janvier pour accueillir 2014 comme il se doit.

Bien à vous

Le Maire

A. Blessemaille



## Le point sur les travaux du bâtiment de la Mairie :

Les travaux intérieurs sont terminés. L'aménagement extérieur notamment sécuritaire (barrière au ni-

veau du mur arrière) et paysager (porte vélo et stèle pour la plaque commémorative des Anciens

Combattants...) se fera au printemps 2014.

### Comité de rédaction :

Alain BLESSEMAILLE

Madeleine LOUP

Henri VILLARD

Thierry NONNOTTE

## Vœux du Maire

Toute l'équipe municipale aura plaisir à vous retrouver autour de la galette et

d'un verre de l'amitié le **samedi 18 janvier 2014 à 17h30**. Vous recevrez une

invitation individuelle début janvier.

## Bilan qualitatif de l'eau de Braillans de l'année 2012 :



Le contrôle sanitaire de la qualité est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé, et dresse à partir des 3 prélèvements effectués durant l'année 2012 le compte-rendu suivant :

l'eau distribuée à Braillans en 2012 a présenté :

- une bonne qualité microbiologique,
- une bonne qualité organoleptique,
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité,
- des traces de pesticides à des concentrations très faibles, inférieures aux

limites réglementaires et aux recommandations sanitaires.

Le bilan complet est disponible sur le site internet de la commune : [www.brailans.fr](http://www.brailans.fr)

## La gestion de l'eau potable



Actuellement la gestion de l'eau, -sa distribution, sa facturation et la maintenance du réseau et des installations- est assurée techniquement et financièrement par la commune c'est-à-dire en régie. L'eau est achetée au Syndicat des Eaux de Marchaux/Braillans qui lui-même achète l'eau au Syndicat de la Goutte d'Eau Roche/Novillars. Or, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collec-

tivités territoriales nous impose la fusion de ce type de syndicats à rayonnement trop modeste. Malgré un vote négatif du Conseil Municipal, le Préfet a imposé cette fusion. Le Conseil Municipal a donc adopté, le 10 mai dernier, les statuts du nouveau syndicat SPÉD'EAU dont le siège social est situé à Roche lez Beaupré ; il inclut les communes de Roche lez Beaupré, Novillars, Vaire le Petit, Thise, Chaude-

fontaine, Marchaux, Champoux et Braillans. Les 2 représentants de la commune à ce syndicat sont Gérard CUENOT et Thierry NONNOTTE.

Le Conseil Municipal lors de la session du 28 août 2013 a choisi de confier la gestion de l'eau de la commune, en affermage, au syndicat : SPÉD'EAU, qui pourrait confier les travaux à un prestataire de services.

## SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif. L'obligation des contrôles est imposée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Elle impose aux collectivités la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif au plus tard le 31 décembre 2005 mais la mise en place des SPANC sur l'ensemble du territoire est progressive.

Deux arrêtés, respectivement du 7 mars 2012 et du

27 avril 2012, qui entrent en vigueur le 1er juillet 2012, révisent la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif. Ces arrêtés reposent sur trois logiques :  
-mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation ;  
-réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour

l'environnement ;  
-s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes. (Pour vendre sa maison, il sera impératif de produire un certificat de conformité ou de non-conformité.)

La mise aux normes de l'assainissement représentera une priorité pour la prochaine municipalité.



## Les jardins de Chailluz

Au moment où est imprimé ce document, 15 parcelles sur les 19 ont été vendues. L'Association Syndicale Autorisée constituée le 27 juin à la Mairie de Braillans a nommé comme président

Monsieur FANNI, propriétaire d'une parcelle au n°11. Cette ASA a pour but de gérer les espaces publics au sein de ce lotissement qui, pour l'instant, n'est pas géré par la commune.

Ils le seront dès lors que toutes les infrastructures publiques seront définitivement réalisées selon les normes en vigueur.



## Affouage

Les parcelles 25 et 26 sous la Chapelle n'ayant pas trouvé acquéreur lors de la

dernière vente de bois, aucun affouage ne sera attribué cette année.



## Tables et bancs de kermesse à disposition :

Le Conseil, lors de la séance du 1er février 2013, a modéré le montant de la subvention accordé au comité des fêtes pour l'année 2013 afin que la Mairie fasse l'acquisition de 11 tables et 22 bancs de kermesse. Ces tables sont stockées dans le garage de la Mairie et sont mises à disposition par ordre de priori-

té :

-au Comité des Fêtes à titre gratuit  
-aux habitants de Braillans moyennant une participation forfaitaire de 2€ pour 1 table et 2 bancs (durée du prêt : 3 jours maxi)  
La réservation des tables se fera en Mairie durant les périodes d'ouverture du secrétariat, à savoir :

-le vendredi après midi de 14h à 16h  
-le samedi matin de 10h à 11h30

Le retrait et la distribution seront assurés par le Comité des Fêtes qui a en gestion le stock de tables et bancs.



## Décoration de la Mairie

Rendez-vous le **samedi 14 décembre** pour participer à la décoration de l'entrée de la Mairie.

Les plus fervents débiteront à 8h, mais

vous pourrez les rejoindre au cours de la journée pour les soutenir techniquement et/ou moralement.



## Voisins vigilants

Des Braillannais ont déjà adhéré à ce dispositif et nous ont demandé de relayer l'information dans le village :

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins

d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant

attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité...

Plus d'info sur internet : <http://voisinsvigilants.org/>



## Info ACCA de Braillans *(Association communale de chasse agréée)*

Présidée par Claude NONNOTTE, elle compte, pour la saison en cours 12 membres dont 11 chasseurs.

Avec son budget d'environ 1 200€, elle s'est vue

attribuer par la Fédération des Chasseurs 2 bagues de chevreuil et 5 bracelets de sanglier.

Outre les parties de chasse, les chasseurs entretiennent, en guise de

location des bois communaux, une partie des chemins de bois.

Contact : [acca@braillans.fr](mailto:acca@braillans.fr)





Les 25 carnavaux devant la Fontaine



Les convives sur les marches de la fontaine



## Actualités du comité des fêtes (contact : fetes@braillans.fr)

### **Carnaval**

Défilé haut en couleurs le 9 mars après-midi dans le village ; suivant la tradition nous avons ensuite mis le feu au bon-

homme-hiver et terminé joyeusement par un goûter.

### **Assemblée générale du 24 mai 2013 :**

Le Conseil d'Administration se constitue donc désormais de 11 membres :  
Madeleine LOUP (Présidente), Carole BEGEOT (Vice Présidente), Mary-

line TODESCHINI (Trésorière), Céline GROSJEAN (Secrétaire), Thierry NONNOTTE (Trésorier adjoint), Aurélie BUGHNON (Secrétaire adjointe), Gé-

rard CUENOT, Mi-reille CUENOT, Emmanuelle MOTTIN, Agnès RUAUD, Nathalie SOURIS.

### **Repas du 30 juin 2013 :**

Cette année nous avons voulu retrouver l'ambiance chaleureuse qui accompagnait les repas de la commune et le dimanche 30 juin a été l'occasion d'une journée conviviale

avec un barbecue, un jeu de boules et plein de bonne humeur....Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite ainsi qu'à la mairie pour les tables et

bancs. Quelques chiffres : environ 70 participants et un bénéfice de 402 euros.

### **Balade du 7 septembre 2013 :**

L'habituelle randonnée d'automne a permis de concilier pratique sportive et approche culturelle avec une marche d'environ 20 km au travers des forêts de Thise,

Roche et Novillars, un repas à La Tuilerie de Vaire le Petit et la visite du parc et du rez-de-chaussée du Château de Vaire le Grand. 22 adultes et 5 enfants

étaient présents au repas et à la visite. Merci à la commune pour les tables et bancs qui étaient les bienvenus pour le repas.

### **Atelier coup de pouce :**

Animation de cet atelier par Henri Villard et Madeleine Loup jusqu'en juin 2013.

Peu de participants, il n'est pas reconduit pour 2013/2014.

### **Noël 2013 :**

Rendez-vous le dimanche 22 décembre à 15h avec peut-être une surprise pour les enfants (sages), leurs parents et grands-parents.